

Office national  
de l'énergie



National Energy  
Board

**ADDENDUM #2**

**Services professionnels: génie civil et étude environnementale**

**Demandes de renseignements :** Prière d'adresser les demandes de renseignements à :

Papa Thierno Ndiaye  
Téléphone: (403) 221-3466  
Télécopieur: (403) 299-3637  
papathierno.ndiaye@neb-one.gc.ca

Bureau émetteur  
Office national de l'énergie  
444, 7<sup>e</sup> Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta)  
T2P 0X8

Fournisseur

**Cet avis est d'informer les soumissionnaires éventuels de l'Addendum # 2  
À la demande de proposition ci-haut citée.**

**Le présent addendum à la demande de soumissions No. 002 est apportée afin de :**

1. Répondre aux questions soulevées à ce jour.

### **Question**

Nos questions portent sur le risque de conflit d'intérêts (CI) comme *<notre firme>* est active dans la plupart des grands projets de l'ONÉ (en particulier dans le domaine de l'ingénierie).

- Quelle est la répartition entre les lignes électriques, les travaux de pipeline connexes et d'autres travaux?
- A la page 58, la procédure de gestion des conflits d'intérêts est décrite, mais il est très probable que les deux consultants retenus aient un potentiel conflit d'intérêts important. Comment l'ONÉ prévoit gérer ce processus où tous les consultants retenus pourraient être simultanément en conflit d'intérêt

### **Réponse**

Il n'y a pas de séparation prédéterminée entre les pipelines et les travaux de lignes électriques connexes. Les commandes subséquentes à l'offre à commandes seront placées en fonction des besoins en travaux requis par l'ONÉ (c.-à-d. les demandes déposées ou réponses à des déversements).

Si les deux entrepreneurs ont des conflits d'intérêts qui ne peuvent être résolus alors aucune commande subséquente ne pourra être passée.

Cette situation est très peu probable. Au cours des huit (8) dernières années, un seul projet a conduit à une telle situation où tous les soumissionnaires potentiels travaillaient pour le demandeur ou un intervenant lors d'une audience donnée.

Il convient de noter que travailler pour une société réglementée par l'ONÉ sur un projet indépendant tout en travaillant pour l'Office dans le cadre d'une offre à commandes peut ne pas être considéré comme un conflit d'intérêts.

La préoccupation de l'Office est plus portée sur les cas de réels conflits d'intérêts ou ceux non divulgués

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS RESTENT INCHANGÉES.**